

UNIVERSITÉ PARIS-DESCARTES
(PARIS V)

FACULTÉ DE DROIT
INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES

EXAMEN D'ENTRÉE

AU CENTRE REGIONAL DE FORMATION
PROFESSIONNELLE DES AVOCATS DE LA
COUR DE PARIS

SESSION DE SEPTEMBRE 2010

DROIT PENAL

Droit pénal

Cas pratique

Le 30 octobre 2009, les services de police d'une petite ville de province reçoivent un coup de fil émanant d'un jeune homme identifié plus tard comme Jean-Claude X... déclarant " avoir éventré une personne ", ajoutant ensuite " avoir donné un coup de couteau à ce putain de pédophile qui a essayé de me violer et aurait pu faire la même chose à mon petit frère ". Se rendant sur place, les policiers découvrent le jeune homme maculé de sang. Sur les indications de Jean-Claude X..., les policiers découvrent dans un appartement un homme couché au sol, présentant des blessures multiples dont certaines provenant de coups de couteau. Il était identifié comme étant Alain H... né le 30 octobre 1962, locataire de cet appartement. Les services de secours intervenaient dans les minutes suivantes, alertés par la police et procédaient à l'évacuation d'Alain H... en milieu hospitalier. L'appartement était en désordre important avec des traces de sang multiples, des meubles renversés et divers objets brisés. Un couteau ensanglanté était découvert sous la tête d'Alain H... par les services de secours. Un policier témoigne que lors de son interpellation, Jean-Claude X ... lui avait dit " je viens de planter ce pédophile et j'assume".

Jean-Claude X..., 20 ans, disait être un consommateur régulier de stupéfiants. Depuis une semaine avant les faits, il n'avait pas consommé. Selon le témoignage de Jean-Claude X..., s'agissant de sa relation avec Alain H..., ils pêchaient ensemble depuis 4 ou 5 ans. Il disait que H... le prenait un peu pour son fils, qu'il le surnommait " Ninou " ou " mon coeur " qu'il lui arrivait de lui caresser la nuque. Il le savait homosexuel mais n'avait jamais, selon lui, perçu d'avances.

La soirée des faits, il avait bu une dizaine de bières avec un ami, Kevin K ... et ils s'étaient retrouvés tous ensemble chez Alain H... Là ils avaient continué à boire un pack de 24 bières. Kevin K... laissait les deux hommes vers 22 heures pour aller rejoindre sa petite amie dans l'appartement au dessus. Craignant de se faire interpeller à vélo en état d'alcoolémie, Jean-Claude X..., comme il le faisait souvent, décidait de dormir sur place. Il se mettait en caleçon et se couchait dans le lit. Il s'endormait. Il rêvait de " choses d'homosexuels ". Il précisait qu'il lui arrivait parfois de faire ce type de rêve. Il se réveillait et constatait que son caleçon était baissé et que derrière lui se trouvait Alain H... Persuadé avoir été violé, il mettait un coup au visage. Alain H... ne réagissait pas et semblait un peu sonné. Il se rhabillait, se chaussait et quittait l'estrade où se trouvait le lit. Il se ravisait remontait sur l'estrade et annonçait à Alain H... " tu mérites une branlée ". Il quittait à nouveau l'estrade et l'appartement. Il y retournait, renversait le tiroir contenant les couverts et se saisissait d'un couteau dont il menaçait Alain H... Ensuite le reste allait " tout seul ". Il lui portait deux coups de couteau, ce qui le faisait taire. Il lui disait " c'est ça que tu voulais ". Il quittait les lieux.

Jean-Claude X... présentait un taux d'alcoolémie de 0.71 mg / l d'air expiré à 5h45, une heure après son interpellation.

Selon ses déclarations, Kevin K..., quant à lui, avait été réveillé vers 1 heure du matin par des bruits de chocs et des cris. Il se rendait sur son palier et comprenait que ces désordres provenaient de l'appartement d'Alain H.... Il voyait alors Jean-Claude X... en sortir et monter dans sa direction, ses vêtements et ses mains couverts de sang. Il lui disait très agité " je l'ai crevé, je l'ai crevé " puis " je l'ai éventré ". Il se rendait chez son ami, constatait qu'il gisait entre le lit et un mur, gémissait et saignait abondamment. Il quittait son ami paniqué et croisait à nouveau Jean-Claude X... qui lui disait qu'il appelait " les flics ", ce qu'il ne fit que deux heures plus tard.

Quant à Alain H..., transporté à l'hôpital vers 4 heures du matin, son pronostic vital, fonctionnel et neurologique était engagé. Sans doute que s'il avait été découvert plus tôt, les conséquences de l'agression aurait été moindres.

L'état d'Alain H... nécessitant une intervention chirurgicale, une anesthésie a été pratiquée vers 6 heures du matin. L'anesthésiste, réveillé et appelé d'urgence après 72 h de garde pratique une anesthésie classique. Alain H... décède lors de l'intervention. L'autopsie a montré qu'Alain H... souffrait notamment d'hémorragies cérébrales, d'un traumatisme crânien avec hématome facial diffus, d'un fracas massif facial polyfracturaire, de deux plaies abdominales et de multiples plaies du crâne. Pourtant il est aussi détecté un surdosage du produit anesthésique ayant pu provoquer la mort.

Après investigations, le casier judiciaire d'Alain H... portait mention de deux condamnations en 1991 à 8 ans d'emprisonnement pour des faits d'attentat à la pudeur sur mineur de 15 ans et excitation à la débauche et, en 1999, à 8 ans d'emprisonnement pour des faits d'agressions sexuelles sur mineur de 15 ans en récidive. Différentes mains courantes existaient aussi à la suite, notamment, d'alcoolisations importantes à son domicile.

- 1- **Jean Claude X : quelle infraction peut-il lui être reproché ? quel axe de défense peut-il adopter ? quelle peine encourt-il ? les choses seraient-elles différentes s'il avait 17 ans au moment des faits ?**
 - 2- **Kevin K... est-il responsable pénalement ?**
 - 3- **L'anesthésiste est-il responsable pénalement ?**
-